28e ANNEE N° 2833 PARAIT LE SAMEDI 30 JUIN 1912

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

Fondateur : A TURIN — Directeur gérant : M. PASCAL LIEUTIER

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0,20

Commerciales (la ligne).....0.15

Réclames (la ligne).....0,30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

L'Essentiel d'abord

On s'émeut, non sans raison, du nombre toujours croissant des placements d'argent français, qui se font hors de France.

Un député, M. Braibant, a traduit en un texte de loi la pensée du nombre de ses collègues.

Il demande qu'on tire pour nos intérêts nationaux le meilleur parti possible des émissions des valeurs étrangères qui ont lieu en France.

Il rappelle que l'opinion a été choquée plus d'une fois par la constatation que les Etats étrangers faisaient en France des emprunts importants, et commandaient en même temps des navires de guerre ou des armes dans des pays voisins, chez nos rivaux industriels. Rivaux industriels est évidemment un euphémisme parlementaire. M. Braibant estime qu'il est absolument indispensable que la législation mette fin à ces abus.

Il reste à savoir si M. Braibant a imaginé le moyen le plus efficace de rendre ces emprunts profitables à l'industrie nationale.

Il veut réglementer l'introduction en Bourse des emprunts émis par les Etats, les provinces ou les villes de l'étranger.

Il impose aux établissements financiers qui patronnent l'emprunt le soin de s'assurer qu'une partie au moins de cet emprunt sera employée en commandes à des Français ou à des sociétés françaises, c'est-à-dire ayant réellement leur siège social en France.

M. Braibant est tout d'abord obligé de reconnaître que nombre de ces emprunts ne sont pas de nature à provoquer des fournitures de l'étranger ; de ce seul fait, il y aurait donc des cas nombreux où l'industrie française n'aurait rien à prétendre. On peut se demander, d'autre part, si tout naturellement les établissements de crédit ne se poseraient pas comme intermédiaires entre les Etats, provinces ou villes ayant besoin d'argent, et s'ils ne se trouveraient pas amenés par leur intérêt immédiat, à imposer des fournisseurs, qui reconnaîtraient leurs bons offices.

M. Braibant dégage la responsabilité des membres des Chambres syndicales qui, de bonne foi, auraient accordé l'inscription à la cote, sous prétexte qu'ils n'auraient pas même intérêt dans l'affaire. Cependant si des conditions sont exigées pour qu'une inscription à la cote soit obtenue, il est de toute justice que sinon plus, au moins autant que tous autres, soient tenus responsables, ceux-là même qui ont pour mandat de vérifier si la demande est légitime.

Quant à l'amende de 5.000 à 20.000 francs, inutile pour des établissements sérieux, elle ne serait pas assez forte pour faire longtemps hésiter des établissements moins scrupuleux.

En somme, sans contester l'utilité de quelques mesures préventive, on peut se demander si celle que propose M. Braibant serait réellement efficace.

En tous cas l'adoption de telle ou telle mesure de ce genre ne devrait pas empêcher la recherche de tout ce qui pourrait faciliter le placement en France même des capitaux français. Il ne serait pas superflu de vérifier si la défiance de l'épargne française à l'égard des affaires françaises ne serait pas en partie imputable aux craintes qu'inspirent les législateurs mêmes. Celui qui est prêt à fournir de l'argent à un taux raisonnable veut tout naturellement pouvoir compter sur la stabilité. Cédant à une frénésie de surenchères électorales ou démagogiques, nos législateurs ne négligent aucune occasion d'inquiéter les capitaux, d'imposer, sous des formes plus ou moins directes, des charges nouvelles à l'industrie. Il y aurait sans doute beaucoup à faire pour que l'argent français prît l'habitude de s'intéresser à des affaires françaises, mais ce qui y contribuerait, au moins autant que toute mesure de détail, ce serait la conviction que le sort des entreprises sérieuses n'a rien à redouter d'interventions trop souvent injustifiées, de ceux-là même qui devraient avoir plus particulièrement souci de la paix publique.

Il est déplorable assurément que chaque année un nouveau milliard aille à l'étranger, et parfois sans garanties sérieuses. Il serait infiniment préférable qu'avec de l'argent français on commençât par assurer le développement de l'industrie française. Mais à qui la faute ? à tout le monde peut-être, mais certainement aux législateurs imprévoyants qui oublient que la sécurité, la stabilité, le respect des contrats, sont les conditions nécessaires de la prospérité industrielle et commerciale.

G. T.

Les Retraites Ouvrières et le prélèvement

La Chambre criminelle de la Cour de cassation vient de rendre un arrêt qui précise la responsabilité pénale des employeurs pour l'application de la loi des retraites ouvrières. L'article 23 de la loi du 5 avril 1910 porte que seront punis d'une amende prononcée par le juge de paix dont le montant sera égal au versement à sa charge l'ouvrier ou le patron « par la faute duquel » l'apposition des timbres n'aura pas lieu.

La Cour de cassation (Chambre criminelle), sous la présidence de M. Bard, a décidé que la présentation de la carte par l'ouvrier était la première formalité à remplir et que le patron à qui son ouvrier ne présente pas sa carte n'était passible d'aucune amende, la non-apposition des timbres n'étant en ce cas exclusivement imputable à l'ouvrier.

L'arrêt ajoute qu'en ce cas la consignation des versements patronaux au greffe de la justice de paix est *facultative* et que le patron qui ne consigne pas n'est passible d'aucune pénalité.

Cette décision est rendue sur le rapport du conseiller Lecherbonier et sur les conclusions de l'avocat général Seligman. Ces deux magistrats avaient conclu en ce sens que le patron n'avait pas le droit de prélever le versement de l'ouvrier sans son consentement et que d'autre part la consignation au greffe n'était pas obligatoire ; mais ils avaient estimé que le patron, lors de la paye, devait interpeller l'ouvrier et lui demander s'il consentait à l'apposition des timbres. On a vu plus haut que la Cour a décidé qu'il appartenait au contraire à l'ouvrier de présenter sa carte de lui-même.

Cet arrêt cadre d'ailleurs avec celui rendu par la Chambre civile en décembre dernier.

ECHOS & NOUVELLES

DU LEST !

Un député de l'Hérault, M. Molle, vient de quitter le parti unifié. M. Jules Guesde en est tout réjoui. Des départs, beaucoup de départs, voilà ce qui lui plaît. M. Jaurès lui-même viendrait à partir qu'il n'essayerait point de le retenir.

Et à quelqu'un qui l'interrogeait sur certaines démissions du parti, M. Jules Guesde répondit de sa voix âpre :

— Ils ont quitté le parti avant qu'on ne les f... à la porte. Et c'est parfait, ainsi ! Encore quelques allégements, et tout ira mieux... Pour monter dans l'air pur, il fau jeter du lest. Jetons-en !

M. Jules Guesde aurait dû faire de l'aérostation.

UN RECORD.

Un négociant en primeurs de Balham exposait récemment le plus gros fromage du monde, qui, importé du Canada, avait 2 mètres de haut, 7 mètres de circonférence et pesait 4.000 kilogrammes.

Un marchand de pommes de Québec vient de battre ce record en envoyant à l'exposition fruitière de Philadelphie un spécimen qui pesait 7 kilos.

Qui battre le record du « Balham » ou du « Canada » ?

CONFUSION.

C'est un avocat bien pensant qui ne défend que les « bonnes causes » et les partage entre le palais et la sacristie.

Tout dernièrement, il plaidait une de ces pieuses affaires. Il parlait, il parlait, comme un prédicateur, quand soudain, au comble de l'émotion oratoire, il étendit le bras vers les juges et s'écria :

— Je vous disais donc, monsieur le curé...

Et l'auditoire de rire. Seul, le président ne sourcilla point.

L'AGE DU POING

Nous avons eu l'âge d'or, l'âge de fer et l'âge d'airain. Nous voici maintenant parvenus à l'âge du poing. Le poing est roi et il a ses prophètes, sans compter M. Tristan Bernard. Notre époque est décidément fort curieuse. Elle se pique d'une civilisation raffinée, intelligente et humanitaire tout ensemble. Les partisans de l'abolition de la peine de mort y sont très nombreux, et personne, ou presque, ne veut entendre parler du rétablissement des peines corporelles pour les apaches. — Quoi ! sommes-nous des sauvages ? demandent avec indignation les âmes sensibles, lorsqu'on leur montre l'utilité des opérations de Deibler et les vertus du fouet. La société a-t-elle le droit de tuer et de frapper, elle qui, précisément, défend de tuer et de frapper ?

Mais deux boxeurs apparaissent. Alors tout change on l'a bien vu au cours du match de boxe Carentier Klaus. La cérémonie se passant à Dieppe, beaucoup de personnalités parisiennes s'étaient hâtées de prendre le train, afin de pouvoir y assister. Les gazettes nous les nomment complaisamment. Ce sont les mêmes qui protesteraient, à l'occasion, contre toute violence odieuse. Elles en ont eu, paraît-il, pour leur argent et ne se sont pas ennuyées une minute. Le jeune et illustre champion français distribua libéralement à son rival américain force directs, uppercuts, cross et doublés, tous plus brillants les uns que les autres ; puis, à la fin, ce fut au tour du boxeur d'outre mer de montrer son savoir-faire, et le dix huitième round de cette rencontre, désormais historique, se termina comme on l'a vu.

J'ignore si l'Américain-Klaus porta oui ou non à son adversaire des coups interdits par les règles de la boxe. Mais ce que je sais bien, par contre, c'est que je ne me sens nullement attristé dans mon amour-propre national par la disqualification du jeune Carpentier. Et, d'autre part, son vainqueur ne m'inspire aucune admiration, mais, là, aucune. Quand tous les hommes spirituels de la terre s'uniraient pour essayer de m'expliquer les beautés de la boxe, je conserverais toujours à cet égard, une invincible méfiance. Ces nez en sang, ces lèvres tuméfiées, ces mâchoires fracassées me sembleraient toujours choses horribles et profondément attristantes. C'est l'intérêt des névrosés de nous présenter la boxe comme un sport d'une extrême noblesse, mais c'est le devoir de tout homme sensé de protester bien haut contre ce retour à la barbarie, contre ce regain de succès des jeux du cirque. La Rome de la décadence était friande de ces spectacles. Il est au moins étrange que notre époque de progrès consacre le règne du poing.

R.-B.

La Musique des Touristes des Alpes

Dans une lettre adressée à la Société musicale *Les Touristes des Alpes* M. Prosper Marneffe déclare se démettre de ses fonctions de chef de cette Société.

Cette démission serait simple en elle-même si la personnalité qui est en cause n'avait été aussi en vue par la situation qu'elle occupait, par sa longue carrière musicale passée parmi nous et qui mérite d'être contée, car c'est aussi un peu de l'histoire des Touristes des Alpes qu'il s'agit.

M. Marneffe qui succéda à M. Jeaume à la tête de la musique en prit la direction il y a 27 ans, c'était en 1885, elle lui fut offerte par des musiciens qui sont encore de nos jours.

Musicien consommé, compositeur délicat le nouveau chef se mit à l'œuvre, en même temps qu'il enrichit le répertoire musical de ses œuvres il donnait à la Société une telle impulsion que bientôt elle se classa parmi

© VILLE DE SISTERON

les premières du département Les récompenses qu'elle a obtenu aux concours où elle pris part sont là pour en témoigner.

Sous cette impulsion la musique atteint son appogée vers 1890, à cette époque près de 50 musiciens attentifs et assidus prenaient place au pupitre; un répertoire de morceaux de maîtres fut choisi et régala bien souvent un auditoire même difficile qui venait écouter cette phalange d'artistes sortie d'un milieu ouvrier et agricole. Ce fut un règne sous lequel les Touristes brillèrent dans l'éclat de tout leur talent.

Mais la politique, la grande politique qui doit toujours se tenir éloigner des sociétés, lance ses échos discordants au sein de cette assemblée, provoquant le désarroi dans ses rangs. La municipalité d'alors chercha par tous les moyens à crouler la musique, toutes les tracasseries étaient bonnes : interdiction de jouer , procés-verbaux, interdiction d'assister aux fêtes patriotiques sous prétexte que le chef était étranger. Toutes ces vicissitudes outrancières poussèrent les musiciens à se venger : nuitamment ils enlevèrent le kiosque sur lequel devait jouer le lendemain la musique municipale dirigée par M. Latapie, qui sombra sans heurt et sans secousse faute de musiciens. Quant aux Touristes démolisseurs le maire les fit asseoir sur les bancs des accusés d'ou tous revinrent avec un acquittement qui fut un blame pour les accusateurs municipaux.

Surpris dans ce tourbillon, les Touristes restèrent fidéles à leur chef. Présidés par Turin et Astier ils sortirent victorieux d'une lutte inégale où le plus fort succomba sous l'ironie de la population et le bon droit des musiciens. C'était les temps héroïques que nous nous rappelons encore.

Depuis, comme dans toutes les sociétés civiles, la nôtre subit des fluctuations : elle eut des hauts et des bas. Elle agonisa longtemps et ne succomba jamais. L'esprit avait changé. Une ère de nonchalance s'ouvrit, et péniblement, par sursauts, elle résussita pour tomber bien bas et se relever ensuite. Ce jeu qui indisposa les uns et les autres n'incombait à personne, il fallait que cela soit. Ce temps aura t'il fini ? Nous le souhaitons ardemment pour la musique et pour Sisteron, car notre ville sans musique ressemblerait à un village où se morfondrait une population saine d'esprit, éprise du beau et fière d'appartenir à un chef lieu d'arrondissement.

Les raisons invoquées par M. Marneffe sont de celles qui ne se discutent, elles sont dûes à un surmenage provoqué par le choix d'une nouvelle situation, il est remplacé à la tête de la musique par M. Borel, qui a été nommé chef à l'unanimité des musiciens réunis en assemblée générale.

M. Borel, n'est pas un inconnu pour les musiciens et pour la population, puisqu'il exerce dans notre ville les fonctions de notaire. Bas-Alpin de longue date, venant de Manosque. Il est fils et frère de bons musiciens, excellent musicien lui même, *les Touristes des Alpes* ont été à maintes reprises appelés à juger de ses capacités musicales, c'est pourquoi ils l'ont élu leur chef. A ses qualités de dilettanti il joint des manières affables et empreintes d'une bonne camaraderie qui font bien augurer pour l'avenir. M. Borel, saura, nous en sommes certains redonner à notre Société cette activité et l'esprit de fraternité dont elle a tant besoin et enfin ce bon renom musical qui fait à nos musiciens une auréole de gloire d'un brillant passé de près de cent ans. Il y réussira car il connaît nos habitudes, nos caractères et sa qualité de bas-alpin lui facilitera sa tâche. Son tact voguera au milieu d'une société où tant de caractères différents se choquent et trouvera le point délicat pour ramener au calme les égarés d'un moment.

Quant à M. Marneffe qui s'éloigne de Sisteron avec sa famille pour se retirer à Nice sous un ciel plus clément, il emporte avec lui l'estime de ses anciens élèves et des musicien squi viennent de le nommer chef de musique honoraire des *Touristes des Alpes*.

Mi Bémol.

Chronique Locale

SISTERON

Fête de quartier. -- Samedi dernier, dans la soirée, le quartier de la rue de Provence présentait un aspect des plus animés. La fête organisée dans ce quartier par le Comité des fêtes à été très bien réussie. Des lampes électriques et flambeaux multicolores intallés un peu partout étaient du meilleur effet. La retraite, le concert et le bal qui a suivi ont eu un légitime succès et nous ne pouvons que féliciter chaleureusement le Comité d'avoir su, en si peu de temps, organiser des réjouissances qui donnent à notre ville un air de vitalité et à notre jeunesse l'occasion de bien s'amuser.

Propreté. — Décidément il faut croire que la nouvelle municipalité a l'intention de bien faire les choses et de vouloir bien nous administrer. Nous ne nous en plaindrons pas.

Pour la deuxième fois, depuis son élection, elle a fait procédé à un nettoyage en règle de la ville par les cantonniers municipaux aidés des soldats de la section spéciale du 112e.

Depuis longtemps nous n'étions pas habitués à pareils déploiement de forces pour la bonne hygiène et nous souhaitons que cela continu pour le bon aspect de la ville et aussi pour montrer que nos édiles commencent à prendre leur rôle au sérieux. Il faut les en féliciter.

Bal. — Demain dimanche de 9 h. du soir à minuit, il y aura bal au Café de l'Agriculture, anciennement café Lieutier, place de la Mairie.

Distribution de prix. — A l'occasion des prochaines distributions de prix, le Touring-Club vient d'offrir à M. le Ministre de l'Instruction publique, mille exemplaires de luxe des *Manuels de l'Arbre et de l'Eau*, pour être donnés aux établissements de l'enseignement secondaire et aux écoles primaires supérieures de garçons et de jeunes filles.

Ces publications sont destinées à placer sous les yeux de la jeunesse les services rendus par l'arbre et les désastres que préparent la destruction de nos forêts, principalement en région de montagne.

Remerciements. — Madame veuve Pierre Raynaud et sa famille remercient les nombreuses personnes qui ont accompagnées à sa dernière demeure le regretté défunt Pierre Raynaud, hôtelier à Sisteron.

Fête de Bourg-Reynaud. — Puisque le vent tourne aux fêtes de quartier, on nous prie d'annoncer la soirée dansante qui sera donnée dans ce quartier, au Restaurant Lieutier, ce soir samedi. Ce bal sera la clôture et pour bien finir cette série un concours de danse sera donné avec plusieurs prix. Les bancals ne seront pas reçus.

La fête annoncée à grand renfort d'escabute n'a pu avoir lieu car le canonier de service dût s'aliter voltisubito, ayant avalé sa chique au moment de charger. Cet accident n'aura pas de graves conséquences, un purgatif Garfield ayant fait son œuvre.

A la fête qui aura lieu demain dimanche dans ce quartier, un concours de chant sera ouvert, des trémolos seront lancés et plusieurs prix seront la récompense des meilleurs chanteurs.

Le concours de chant aura lieu au Casino de la Plage, tenu par M. Lieutier Auguste.

Fête Nationale du 14 juillet. — La Fête Nationale du 14 juillet donne lieu, chaque année, a de nombreux déplacements sur le réseau P. L. M. si remarquable par les belles régions qu'il dessert.

Les voyageurs apprendront avec plaisir qu'à l'occasion de cette fête, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 4 juillet 1912 seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 18 juillet, étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

Guide P-L-M des Alpes. — Les touristes et les amis, de plus en plus nombreux, de la montagne, accueilleront avec plaisir l'apparition du petit guide pour nos belles Alpes françaises que la Cie des chemins de fer P.-L.-M. vient de faire éditer d'une façon particulièrement luxueuse. Cette élégante publication comporte de nombreuses illustrations en similigravure, un superbe panorama de la Chaîne du Mont-Blac et un texte descriptif des plus intéressants accompagné de cartes en couleurs. — Une deuxième partie est consacrée aux combinaisons de voyages (billets à utiliser pour visiter les Alpes) et une troisième partie aux horaires des principaux trains d'accès aux Alpes et des divers services de correspondance P.-L.-M. par automobiles, notamment du grand service d'auto-cars de la Route des Alpes « Evian-Thonon-Nice ».

Le guide P.-L.-M. des Alpes est adressé franco à toute personne qui en fait la demande accompagnée de 0 fr. 50 en timbres-poste, au Service Central de l'Exploitation, 20, boulevard Diderot, à Paris.

ETAT-CIVIL

du 21 au 29 juin 1912

NAISSANCES

Néant.

MARIAGES

Entre Audibert Necker-Andrieux, garçon meunier de Peipin et Mlle Julien-Marguerite Clémence-Louise-Julia, s. p. de Sisteron.

DÉCÈS

Bucelle Jean-Etienne, cultivateur, 74 ans, hospice. — Gontard Séraphine, cuisinière, 62 ans, hospice. — Raynaud Pierre-Achille, hôtelier, 39 ans, rue Droite. — Tourniaire Marie Louise, épouse Audibert, s. p. 70 ans, rue Notre-Dame.

Chronique Régionale

CHATEAU-ARNOUX

Favorisée par un temps splendide notre fête a obtenue un succès sans précédent. Attirés par un programme bien compris un grand nombre d'étrangers avaient répondu à l'invitation du Comité des fêtes qui a été à la hauteur de sa tâche.

L'excellente musique *Les Touristes des Alpes* de Sisteron, sous la direction de M. Borel, a réhaussé par sa présence cette belle journée et la bonne exécution d'un programme aussi grandiose que délicat n'a pas peu contribué à l'éclat de ces fêtes. Aussi notre population a-t-elle gardé un excellent souvenir de cette société.

Le soir une retraite aux flambeaux

DEPARTEMENT DES BASSES-ALPES

CAISSE D'EPARGNE DE SISTERON

En exécution des articles 4 de la loi du 7 mai 1853, 20 de celle du 20 juillet 1895 et l'article 56 de la loi de finances du 22 avril 1905, les déposants dont les noms suivent sont informés que les dépôts ci dessous indiqués, pour lesquels ***la dernière opération a eu lieu dans le courant de l'année 1882***, et qui sont abandonnés depuis cette époque, ***s'ils ne sont pas retirés du 1er Juillet au 31 Décembre prochains inclus***, seront le 1er Janvier 1913, ***atteints par la prescription***. Les ayants droits sont, en conséquence, invités à faire, pendant le délai de six mois qui leur est imparti, toutes les diligences nécessaires auprès de la Caisse d'Epargne de Sisteron, en vue de prévenir l'application définitive de la prescription et de conserver ainsi la propriété de leurs fonds. Sont exceptés de la publication les comptes remplissant les conditions ci-dessus, mais dont le montant en capital et intérêts est inférieur à 5 francs.

Numéros du registre matricule	NOMS et PRÉNOMS	Dates de la première opération	AGE à cette époque	NAISSANCES		Domiciles	Professions	Dates de la dernière opération ou de l'échéance prévue par la loi.	Nature de la dernière opération ou de l'échéance prévue par la loi.	MONTANT actuel DU CAPITAL
				DATES	LIEUX					
1570	BARTHÉLÉMY Louis	22 décembre 1861	39 ans	23 Mai 1822	Volonne	Volonne		11 décembre 1882	Remboursemt	5 fr. 90
1648	RICHAUD Marie-Louise	22 Avril 1877	6 ans	25 Août 1871	Salignac	Salignac	Mineure	25 septembre 1882	Remboursemt	14 fr. 47
1993	JOUBERT Jean Pierre	14 novembre 1880	34 ans	1846	St-Auban-d'Oze Canton de Veynes (H.-A.)	Melve	Domestique	30 Janvier 1882	Remboursemt	47 fr. 32

A Sisteron, le 15 Mai 1912.

Certifié conforme aux écritures de la Caisse.
Le Président du Conseil d'Administration, SYLVESTRE.

© VILLE DE SISTERON

avec musique attirait aux feux d'artifice toute la population. Le bal qui suivait a été très animé et ne s'est terminé que très tard dans la nuit laissant chez la jeunesse une bonne impression d'une saine gaîeté.

==

VOLONNE

Voici le programme de notre fête locale qui sera célébrée cette semaine :

Fête Patronale de la Saint-Jean

des 29, 30 Juin et 1, 2 Juillet 1912

Samedi 29 Juin à 9 heures du soir : *Retraite aux Flambeaux, Salves d'Artillerie, Grand feu de joie*

Dimanche 30 à l'aurore : *Réveil en fanfare, Salves d'artillerie*

A 2 heures :

Ouverture du Tir à la Cible

Prix : UN PERMIS DE CHASSE

Les fusils double seront seuls admis.

A 3 heures sur la place Amiral Peyron : **Concert** par la *Lyre Volonnaise*

à 5 heures : *Ouverture du Bal à grand orchestre*

A 9 heures : Retraite au flambeaux. BRILLANTS FEUX D'ARTIFICE tirés par M. Salomon, artificier diplômé à St-Etienne. Continuation du Bal.

Lundi 1r Juillet : *Salves d'Artillerie*

A 10 heures sur la Place de la Mairie : **Concert.** A midi : *Grand Banquet populaire.* A 4 heures : **Concert** par la *Lyre Volonnaise.*

A 5 heures : *Ouverture du Bal à grand Orchestre.* A 7 heures : Fermeture du Tir à la Cible.

A 9 heures : *Grande bataille de confetti, réouverture du bal.*

Mardi 2 à 10 heures du matin ;

Grand Concours de Boules

1r prix ; 70 francs plus les mises fixées 2 fr.
2e prix ; 20 francs plus les mises fixées 1 fr.

A 3 heures : *Courses et Jeux divers.*

La Commission. Le Maire : MÉGY, Président d'honneur.

Quel est le meilleur remède à employer comme *dépuratif ?* Prenez 1 ou 2 Pilules Suisses au repas du soir.

Un véritable Progrès

En médecine, les progrès sont incessants, aussi doit-on, parmi les découvertes récentes, signaler la Poudre Louis Legras, qui calme, en moins d'une minute, les plus violents accès d'asthme, catarrhe, oppression, toux de vieilles bronchites. Cette Poudre merveilleuse a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressés à Louis Legras, 139, Bd Magenta, à Paris.

SAVON du CONGO Méfiez-vous des imitations

Ville de Sisteron

PROGRAMME

des Fêtes organisées par le Comité permanent des fêtes.

Dimanche 7 Juillet, Rue Saunerie
Retraite aux flambeaux. Bal. Illuminations

Dimanche 4 Août, Cour du Collège

Grande Fête de Nuit

Concert vocal et instrumental

Bal. Illuminations

Jeudi 15 Août, Place de la Mairie
Retraite aux flambeaux. Bal. Illuminations

Dimanche 1e Septembre

Grande Fête locale

avec le concours des sociétés de gymnastique et d'une musique militaire.

A louer présentement APPARTEMENTS

composés de 5 à 7 pièces, meublés ou non meublés. Cabinet de nécessités et Terrasse.

S'adresser au bureau du journal.

BONNE OCCASION. A VENDRE AUTOMOBILE

marque Raynaud, 4 places, tonneau démontable, magnéto et accessoires. Essais sur n'importe quel parcours. Prix modéré

S'adresser au bureau du journal.

Bonne Occasion

A VENDRE fauteuil roulant

pour vieillards ou convalescents

S'adresser au bureau du Journal.

Huile d'olive garantie pure à 1 fr. 95 le kilog.

S'adresser chez M. Antonin REYNIER, 54 rue Droite, Sisteron.

à Vendre une VOITURE à quatre roues, avec capote en cuir, le tout en bon état. S'adresser au bureau du journal.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

STATIONS THERMALES

desservies par le réseau P-L-M

Aix-les-Bains, Besançon (la Mouillère), **Châtelguyon** (Riom), **Evian-les-Bains, Fumades les-Bains** (St-Julien-les-Fumades), **Genève, Menthon** (Lac d'Annecy), **Royat, Thonon les-Bains, Uriage** (Grenoble), **Vals, Vichy,** etc.

Billets d'aller et retour collectifs, 1re, 2e et 3e classes, valables 33 jours avec faculté de prolongation, délivrés du 1r mai au 15 octobre dans toutes les gares du réseau P-L-M aux familles d'au moins trois personnes.

Minimum de parcours simple : 150 kilomètres. Arrêt facultatifs.

PRIX : les deux premières personnes paient le tarif général, la troisième personne bénéficie d'une réduction de 50 o/o, la quatrième et les suivantes d'une réduction de 75 o/o.

Demander les billets quatre jours à l'avance à la gare de départ.

* * *

Billets d'aller et retour de vacances à prix réduits

(1re, 2me et 3me classes) pour famille d'au moins 3 personnes délivrés du *15 Juin au 30 Septembre.* Validité jusqu'au 5 Novembre. Minimum de parcours simple : 150 kilomèt. Arrêts facultatifs. — Prix : Les deux premières personnes paient le tarif général, la 3e personne bénéficie d'une réduction de 50 °/o la 4e et chacune des suivantes d'une réduction de 75 °/o.

Faire la demande de billets quatre jours à la gare de départ.

* * *

Billets de voyage circulaires

EN ITALIE

La Compagnie délivre, toute l'année, à la gare de Paris P.L.M. et dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'*Italie.*

La nomenclature complète de ces voyages figure dans le Livret-Guide Horaire P.L.M. vendu 0.50 dans toutes les gares du réseau.

Ci-après, à titre d'exemple, l'indication d'un voyage circulaire au départ de Paris :

Itinéraire (81-A 2) — Paris, Dijon, Lyon, Tarascon (ou Clermont-Ferrand) Cette, Nimes, Tarascon (ou Cette, le Cailar, St-Gilles) Marseille, Vintimille, San Remo, Gênes, Novi, Alexandrie (ou Voghera, Pavie), Milan, Turin Modane, Culoz, Bourg (ou Lyon), Macon, Dijon, Paris. (Ce voyage peut être effectué dans le sens inverse).

Prix : 1re classe, 194 f. 85 ; 2me cl. 142 f. 20)
Validité, 60 jours. Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

Sang Bu

L'anagramme est facile à trouver, mais au contraire de beaucoup d'exemples de ces transpositions, le sens dans les deux cas reste le même. Sang bu, — Bussang, — où gît la célèbre eau minérale providence des anémiques, des convalescents. L'eau Bussang — Sang Bu. — car elle infuse à tous ceux qui la boivent un sang nouveau qui donne aux jeunes et aux vieux force, vigueur, santé et belles couleurs. Par son merveilleux dosage, cette eau ferrée renferme comme principes actifs en fer et en manganèse, une quantité égale à celle qui entre dans la composition d'un sang pur et riche.

LA VIE HEUREUSE

Il faut lire dans la VIE HEUREUSE du 15 juin l'enquête qui est consacrée à Rousseau dont on célèbre en ce moment le second centenaire. A cette question « *Devez-vous à Rousseau une part de votre idéal ?* » elle apporte les curieuses réponses des femmes et des jeunes gens qui sont, on le sait, les véritables dispensateurs de la gloire aux poètes. Une nouvelle émouvante de J.-H. Rosny, une magistrale étude d'histoire du comte d'Haussonville, une comédie d'Albert Flament, un essai pénétrant de Mme Bernardini Sjoestedt sur la *Misogynie de Strindberg*, ajoutent encore à l'intérêt littéraire de ce numéro. En une de ces chroniques profondes et humoristiques où il est maître, M. Abel Hermant présente *Un Grand Mariage* ; des dessins de Brissaud, d'une irrésistible fantaisie, commentent ce texte spirituel ; Pierre de Trévières, arbitre des élégances, y donne quelques avis indispensables et inimitables sur l'*Entrée dans le monde* ; on y assiste au fameux *Bal Persan* de la Comtesse de Chabrillan ; un dessin du maître Lelong y célèbre le *Trente-troisième* anniversaire du Prince Impérial, on y peut admirer la grande cantatrice, Miss Maggie Teyte et les danseurs Russes dans leurs dernières créations. Des chroniques de Jacques de Coussange, Henry Bidou, H.-L. de Péréra complètent la Revue de l'actualité mondaine, artistique, théâtrale du mois.

Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes.

Bulletin Financier

Notre marché est plutôt faible en raison de réalisations portant surtout sur les valeurs de cuivre et les valeurs industrielles russes.

La rente française toutefois reste calme et bien tenue à 93.15.

Parmi les Fonds d'Etats étrangers, le Turc est faible à 89.35 tandis que l'Italien est en progrès à 98.25. Fonds Russes soutenus : 4 1/2 0/0 1909 : 102.50.

Les Etablissements de Crédit sont calmes, Crédit Lyonnais 1510 ; Société Générale 320. On s'attend à un plein succès pour la souscription aux actions nouvelles émises à 785 francs. La Société Générale doit procéder également à l'émission sur notre place des obligations 5 0/0 de 500 francs de la Société Générale Belge-Argentine. Banque Franco-Américaine à 519.

Les valeurs industrielles russes sont irrégulières.

Le compartiment crupifère est discuté : le Rio s'échange à 2060 puis à 2032.

NOVEL,
42, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris

UN PRÊTRE dans un but charitable, offre de faire connaître gratuitement recettes infaillibles pour guérir rapidement et radicalement les Ulcères variqueux, Plaies des jambes, Eczémas, toutes Maladies de la peau et du cuir chevelu, Epilepsie, Neurasthénie, Maladies du Système nerveux, Douleurs, Goutte, Rhumatismes. Ecrire à l'Abbé LAURET, Curé d'Ervauville (*Loiret*).

Pour se rafraîchir

Votre organisme crie la soif, votre gosier est desséché : rafraîchissez-vous avec l'eau gazeuse, digestive de **Bussang**. Par ses qualités et ses propriétés reconstituantes, elle vous permettra de supporter les chaleurs.

Boulangerie-Pâtisserie

en pleine prospérité, à céder

Centre de la ville. — Pas d'échange de blé.

S'adresser : J. BORNAND, *Brignoles* (Var).

RICQLÈS Calme la Soif ASSAINIT L'EAU

RICQLÈS DIGESTIF Anticholérique

RICQLÈS PRÉSERVE DES EPIDÉMIES

RICQLÈS DENTIFRICE ET EAU de TOILETTE Antiseptique

RICQLÈS Seul Véritable ALCOOL DE MENTHE

RICQLÈS HORS CONCOURS PARIS 1900 2 GRANDS PRIX LIÈGE 1905

ROYAL WINDSOR

LE CÉLÈBRE

RÉGÉNÉRATEUR DES CHEVEUX

Avez-vous des cheveux gris ?
Avez-vous des pellicules ?
Vos cheveux tombent-ils ?

Si oui, employez le ROYAL WINDSOR

Ce produit *par excellence* rend aux Cheveux gris leur couleur et leur beauté naturelles, arrête la chute des Cheveux et fait disparaître les Pellicules. Résultats inespérés. Exiger sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR. Chez les Coiffeurs, Parfumeurs, en flacons et demi-flacons. *Envoi franco du prospectus sur demande.* Entrepôt : 28, Rue d'Enghien, PARIS.

LESSIVE PHÉNIX

ne se vend qu'en paquets de

1, 5 & 10 KILOGR.

500 & 250 GRAMMES

portant la Signature **J. PICOT**

Tout produit en sacs toile ou en vrac, c'est-à-dire non en paquets signés J. PICOT, *n'est pas* de la

LESSIVE PHÉNIX

MESDAMES

Si vous êtes inquiètes pour vos époques (douleurs, irrégularités, retards ou suppressions), écrivez en confiance à **G. LACROIX**, O. ✠, Pharm^ien Spécialiste, 39, Rue Neuve, à LILLE, qui vous enverra tous renseignements demandés (8e ANNÉE).

POUR FAIRE **PONDRE LES POULES**

SANS INTERRUPTION

même par les plus grands froids de l'hiver

2.500 ŒUFS

par an pour 10 poules

DÉPENSE INSIGNIFIANTE

Méthode certaine. Nombreuses attestations

NOTICE très intéressante *gratis et franco.*

Ecrire : **CONSTANT BRIATTE**

Aviculteur, à PRÉMONT (Aisne)

L'Imprimeur-Gérant : Pascal LIEUTIER

Epicerie-Droguerie Vve A. TURIN

Rue de l'Horloge — SISTERON

Spécialités de Café, Chocolats et Cacaos

Mastic pour le greffage ; Cire à cacheter les bouteilles

Légumes secs ; Morue 1er choix

Sulfate de fer et de cuivre ; Farine de lin ; Moutarde

Parfumerie ; Savons de toilette ; Bois et savon de Panama ; Essences

Alcool de Menthe ; Liqueurs ; Eau des Carmes

Teintures. — Peintures — Antirouille. — Eponges

Bouillies pour le Sulfatage des Vignes

Droguerie Vve TURIN, rue de l'Horloge, Sisteron

© VILLE DE SISTERON

Automobiles, Cycles, Motocyclettes.

'PEUGEOT'

HUILE, ESSENCE, STOCK MICHELIN

LOCATION AUTOMOBILES, prix très réduits

Francis JOURDAN succesr de H. Martel

Rue Droite — SISTERON — Basses-Alpes

NOUVEAUTÉS !
Demandez chez tous les Libraires
1° La colle blanche supérieure
"FIXOL"
Se fait en 2 grandeurs de flacons
0 fr. 95 et 1 fr. 90
La meilleure des colles actuelles
POUR TOUS USAGES
2° L'encrier breveté S. G. D. G
inversable à niveau constant
Le "PLENUM"
Se remplit une fois par an !
4 Modèles - 1 fr. 95 à 14 fr.
Le plus économique et le plus parfait des encriers actuellement en vente.
HACHETTE & Cie, ÉDITEURS

Vient de Paraître
LA LIVRAISON
Complet en 20 Livraisons — Un franc net la livraison
LES MERVEILLES DU MONDE
LES PRODIGES DE LA NATURE — LES CRÉATIONS DE L'HOMME
Plus de 700 admirables Photographies
LIBRAIRIE HACHETTE & Cie, 79 Bd St-Germain PARIS

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS à Jardins & Basses-Cours
Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)
Adresser ce Coupon avec le montant, à M. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Gardez-Vous
des Bohémiens et des Chemineaux
leurs signes secrets et trucs dévoilés par
LA VIE À LA CAMPAGNE
Dans son Merveilleux Numéro Spécial
LA CHASSE EN 1910
25 Articles des 1ers spécialistes cynégétiques.
Couverture et 2 hors-texte en couleurs,
d'Admirables tableaux de Chasse
— 100 dessins et photographies —
En vente partout et chez Hachette et Cie
SPÉCIMEN d'un Numéro antérieur 0 fr. 25

SE FAIT EN TEINTES :
Blanche
Rosée
Rachel
Chair
Naturelle

PRIX DU FLACON
verre opale
(déposé)
2 fr.
Envoi d'un FLACON franco par poste contre 2 f, 50 en timbres ou mandat.

L'Eau du Sahel
est une Eau de Beauté incomparable absolument inoffensive, Elle remplace avantageusement les Crèmes et Laits de Toilette et la Poudre de Riz.
SOUVERAINE contre les affections légères de la peau, L'EAU DU SAHEL donne au visage un teint velouté et lui procure une fraicheur bien agréable.
M. DORIER & Cie - Marseille - Fabricants
Se trouve : chez les coiffeurs, parfumeurs et dans toute maison vendant de la Parfumerie.

EAU DE TABLE MINERALE NATURELLE
DE
SAINT-PIERRE-D'ARGENÇON
TONIQUE, DIGESTIVE
Souveraine dans les Maladies du Foie, des Reins, de l'Estomac

VENTE EN GROS :
à SISTERON : chez M. CHAUVIN Louis, épicier ;
à MANOSQUE : chez MM. TURIN et JOURDAN, limonadiers.
à MARSEILLE chez MM. MEYNADIER et Cie, rue de la République, 39.
Et dans toutes les Pharmacies et bonnes Epiceries

Pour renseignements, écrire à M. Laurent OLLIVIER, place Jean-Marcellin, GAP (Hautes-Alpes)

Imprimerie Administrative & Commerciale
Pascal LIEUTIER 21, Place de la Mairie, SISTERON, Basses-Alpes

Le gérant, — Vu pour la légalisation de la signature ci-contre : — Le Maire,

© VILLE DE SISTERON